



Comparaison des politiques indemnitaires Rectorat - université - CROUS (année 2014)

En 2013, les personnels gérés par l'éducation nationale ont bénéficié d'une revalorisation des IAT et de la PFR. Parallèlement, les autorités académiques ont décidé de procéder aussi à une revalorisation pour 2014. De son côté, l'université de Caen voit une nouvelle politique indemnitaire meilleure, bien que discutable, que celle des années précédentes. Ces hausses ne concernent évidemment que ces administrations. Le CNOUS peut tout de même tenir compte des disparités pour assurer une égalité de traitement entre les personnels issus des mêmes corps.

Il ne s'agit plus d'assurer le fameux taux 5 car celui-ci est dépassé par les autorités académiques quel que soit la catégorie de la filière administrative.

En tout cas, le souhait du SNASUB-FSU, en attendant une intégration des primes dans nos salaires, est bien l'alignement sur une base égalitaire afin d'éviter la concurrence entre administration qui n'ont rien à y gagner sauf certaines à y perdre leur personnel tenté par des rémunérations supérieures.

IAT - ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
	RECTORAT 2014	UNIVERSITE 2014	CROUS 2014
ADJAENES 2è Classe (Echelle 3)	196,42€	204,50€	187,20€
ADJAENES 1ère Classe (Echelle 4)	202,67€	204,50€	193,45€
ADJAENES Principal 2è classe (Echelle 5)	204,83€	204,50€	195,70€
ADJAENES Principal 1ère classe (Echelle 6)	213,33€	204,50€	198,38€

PFR SAENES - NON LOGÉS			
	RECTORAT 2014	UNIVERSITE 2014	CROUS 2014
Classe normale	368,75€ à 451,25€	309€ à 376€	365€ à 410€
Classe supérieure	391,67€ à 496,68€	332€ à 405€	392 à 440€
Classe exceptionnelle	413,74€ à 520,41€	355€ à 433€	420 à 471€

PFR A - NON LOGÉS			
	RECTORAT 2014	UNIVERSITE 2014	CROUS 2014
ADAENES	Entre 352,08€ et 1008,33€	Entre 381€ et 644€	Entre 410,42€ et 789,58€
APAENES	Entre 462,50€ et 1400€	Entre 504€ et 879€	Entre 545,83€ et 1087,50€